

**GRILLE TARIFAIRE "MUSIQUE" - Valable à compter de l'année scolaire 2020/2021**

Frais de scolarité au Conservatoire Ardèche Musique et Danse  
définis par délibération du Comité Syndical du 2 juin 2020.

Aux frais de dossier de 36 € par famille et par an\*, s'ajoutent des droits de scolarité (majorés de 75% pour les familles domiciliées sur le territoire d'une commune non adhérente) :

Quotient Familial annuel		Parcours découverte		Parcours diplômant <i>(Cours d'instruments + Formation Musicale + Pratiques collectives)</i>				Parcours non diplômant			
Tranche	Barème	Éveil & Eveil multi-découverte	Initiation <i>(Eveil + cours d'instrument 20 min.)</i>	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle - Projet	FM seule	Cursus non diplômé**	Pratiques collectives***	Tarifs uniques***	
1	0 à 150	31 €	78 €	82 €	96 €	119 €	42 €	102 €	52 €	Maîtrise	57 €
2	151 à 250	35 €	93 €	98 €	112 €	137 €	48 €	126 €	61 €	Ensemble vocal / Choeur	86 €
3	251 à 350	42 €	111 €	113 €	134 €	162 €	59 €	159 €	76 €		
4	351 à 450	48 €	136 €	142 €	165 €	200 €	70 €	196 €	92 €	Ensembles participant au rayonnement départemental****	109 €
5	451 à 550	53 €	171 €	178 €	206 €	245 €	84 €	239 €	115 €		
6	551 à 700	58 €	211 €	223 €	257 €	303 €	101 €	287 €	144 €		
7	701 à 850	62 €	252 €	267 €	305 €	356 €	117 €	344 €	172 €	Musique, Danse et Handicap****	90 €
8	851 à 1000	68 €	276 €	294 €	335 €	392 €	129 €	405 €	189 €		
9	1001 à 1250	73 €	302 €	322 €	365 €	427 €	141 €	475 €	208 €	Préparation "Musique au baccalauréat"	57 €
10	1251 à 1500	79 €	326 €	372 €	418 €	457 €	152 €	499 €	224 €		
11	1501 à 2000	85 €	348 €	408 €	438 €	489 €	162 €	549 €	238 €		
12	2001 et plus	89 €	369 €	427 €	459 €	504 €	168 €	603 €	246 €		

<b>Important</b>	Une réduction***** est consentie au sein d'une même famille :	pour le deuxième inscrit : -15%	pour le troisième inscrit : -20%	pour le quatrième inscrit et plus : -25%	pour toute inscription à une discipline supplémentaire : -30 %		
	<p>→ <b>Toute année commencée est due dans sa totalité. Seul le premier cours est à l'essai</b> : au-delà, tout cours commencé engendre la facture de l'activité (= frais de dossier et droits de scolarité).</p> <p>→ Il est possible de payer les droits de scolarité en <b>trois fois par prélèvement automatique</b>. → Le tarif appliqué pour les élèves placés en <b>famille d'accueil</b> est celui de la tranche 6.</p> <p>→ <b>Les nouvelles inscriptions sont validées par ordre d'arrivée</b>. Lors de l'inscription en parcours diplômant notamment, celle-ci est réservée par <b>ordre de priorité</b> : 1/ aux anciens élèves, 2/ aux enfants, 3/ aux adultes. Les demandes non satisfaites sont inscrites par ordre chronologique sur liste d'attente.</p> <p>* <b>Les familles ayant scolarisé un élève en 2019/2020 ne devront s'acquitter que de la moitié de cette somme à l'occasion de leur réinscription sur l'année scolaire 2020/2021.</b></p> <p><b>Pour les familles domiciliées sur le territoire d'une commune non adhérente</b> au Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, <b>les droits de scolarité seront majorés de 75%</b> par rapport à la tarification ci-dessus (sauf pour les tarifs uniques et les pratiques au sein d'ensembles participant au rayonnement et à la diffusion hors les murs).</p> <p>** <b>Le cursus non diplômé</b> n'est accessible qu'après le collège ou à partir de 15 ans révolus dans le courant de l'année scolaire, sauf dérogation exceptionnelle d'une année (éventuellement renouvelable) du directeur général sur proposition du responsable d'antenne en concertation avec l'équipe pédagogique.</p> <p>*** <b>Le tarif Pratiques collectives</b> permet de bénéficier de l'accès à l'ensemble des pratiques collectives. En cas d'inscription à plusieurs pratiques tarifées différemment, c'est le tarif le + élevé qui est retenu. NB : Un remboursement exceptionnel sera réalisé pour les élèves inscrits en « Pratiques collectives, Maîtrise, Ensemble vocal/Chœur, Ensembles participant au rayonnement départemental » dans l'hypothèse où une discipline collective ne serait pas reconduite, en début d'année scolaire, pour des raisons sanitaires,</p> <p>**** <b>Ensembles participant au rayonnement départemental</b> : Orchestres départementaux, Harmonies, Batteries-Fanfanes, Big Band, Batucadas...</p> <p>***** <b>Les personnes en situation de handicap</b> (sur présentation d'un justificatif) peuvent bénéficier du tarif unique « Musique, Danse et Handicap ».</p> <p>***** <b>Les réductions</b> au sein d'une même famille s'appliquent suivant l'ordre chronologique d'inscription. En cas d'inscriptions multiples au sein d'une même famille le même jour, les réductions les plus élevées s'appliquent sur les tarifs les moins élevés. De même, en ce qui concerne les disciplines supplémentaires, la réduction s'applique sur le tarif le moins élevé.</p>						
	Tarifs de location d'instruments (par année et par instrument) :	Flûte, Clarinette, Trompette, saxophone	116 €	Violon, Violoncelle	116 €	Accordéon, Contrebasse, Hautbois, Saxophone baryton, Tuba	162 €

→ **Le saviez-vous ?** Le coût réel d'un élève au sein du Conservatoire s'élève à 2248 €. Cette somme est financée à 41 % par le Département de l'Ardèche, à 35% par les communes et intercommunalités membres du syndicat mixte, à 12% par les élèves et leurs familles, à 11% par des contributions diverses et à 1% par le Département de la Drôme et l'Etat.